Projet éolien de Thuret

Réunion publique du jeudi 15 Octobre 2015

Présentation et compte-rendu

Mairie de THURET
8, rue des Dômes
63260 THURET
Tél : 04 73 97 91 58
Fax : 04 73 97 90 43
mairiedethuret@wanadoo.fr

Sommaire

1. Le contexte et les objectifs
2. La présentation de l’opportunité
3. Le débat
4. La synthèse

1. Contexte et objectifs

Mr Le maire introduit la réunion au nom du conseil municipal et précise le contexte et les objectifs

Le contexte :

- Le premier contact a été pris en février 2015 à l'initiative de la société Idex en vue d'étudier l'opportunité d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Thuret eu égard aux installions existantes et à venir dans le secteur.
- D'autres projets sont en devenir sur les communes voisines. 5 permis de construire ont été délivrés.
- Le début d'un processus de réflexion avec Idex. Il ne s'agit pas valider un projet sans disposer d'un consensus avec la population. Une fois que l'on disposera de l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision, la commune se lancera ou pas.

Les objectifs :

- Une présentation générale du projet par la société Idex en vue d'informer et permettre la discussion sur des bases connues de tous.
- Des discussions franches et des réflexions sur l'ensemble des aspects du projet.
- Faciliter l'implication de l'ensemble du territoire pour que tous se sentent concernés par le projet.
- L'équipe municipale attend un vrai débat : tout le monde doit pouvoir "dire", c'est l'essentiel.

2. Présentation du projet

La société Idex présente l'opportunité du projet éolien à Thuret sous toutes ses facettes.

Le support de présentation est intégralement reproduit dans ce compte-rendu dans les pages qui suivent.

Débat public

Faisabilité d'un projet éolien
Thuret - 15 octobre 2015

SOMMAIRE

1. La société IDEX

2. Présentation du projet éolien

3. Eléments financiers du projet

4. Concertation et participation locale

I/La société IDEX : 3ème opérateur énergétique français

Un service de proximité grâce à un réseau de 100 agences

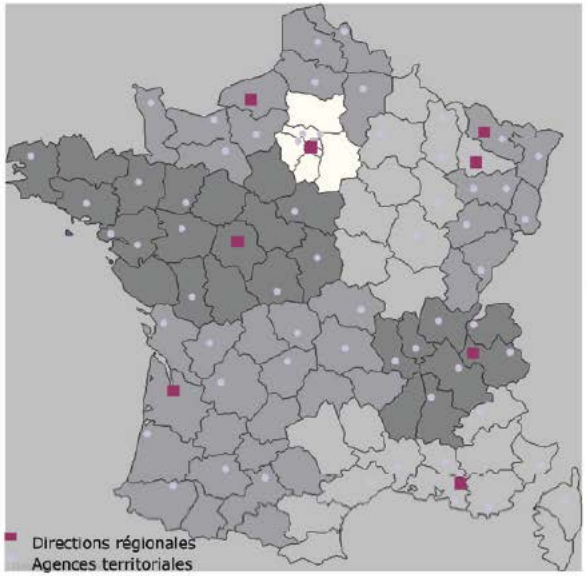

Fiche d'identité :

- 3500 COLLABORATEURS
- 700 MILLIONS D'EUROS DE CA
- 11 000 INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES
- 1 RÉSEAU DE 100 AGENCES TERRITORIALES
- 50 ANS D'EXISTENCE
- POSITIONNÉ SUR LES ENR DEPUIS 30 ANS

2. Idex : une ambition, l'efficience énergétique

Valoriser toutes les ressources du territoire

IDEX Energies : Services d'efficacité énergétique chez ses clients (Contrat de performance énergétique et CEE)

IDEX Environnement : Valorisation énergétique et/ou organique des ordures ménagères

IDEX Services : Services d'efficacité énergétique chez ses clients (Contrat de performance énergétique et CEE)

IDEX Services ENR : Développement, de centrales de production d'électricité et de gaz (parc éolien , unité de méthanisation territoriale)

3. Idex parmi les pionniers du développement éolien

- Co actionnaire du 1er parc éolien français à Port La Nouvelle en 1992
- 290 MW éoliens développés depuis les années 2000
- 300 MW éoliens en cours de développement

Région	Puissance MW
Aquitaine	14
Bretagne	35.6
Centre IDF	58
Champagne Ardenne	66
Languedoc Roussillon	19.8
Midi Pyrénées	57
NPC Picardie	20
PACA	8.5
Pays de Loire	8.5
Rhônes Alpes	3
Total parcs développés	290

4. Un cadre pour le développement

Evolutions réglementaires de 2003 à 2014

- 2003 : Permis de construire soumis à autorisation du Préfet
- 2005 : Introduction des Zones de Développement de l'éolien ZDE
- 2010 : Schéma régionaux éoliens (SRE) opposables et classement ICPE
- 2013 : Suppression des ZDE par la loi Brottes
- 2015 : Approbation de la loi de transition énergétique

Evolutions du dispositif tarifaire

- Programme EOLE 2005 en France basé sur des appels d'offres compétitifs
- Adoption d'un tarif d'achat garanti en 2001 révisé en 2006, 2008 et 2014
- Obligation d'achat (OA) par ErDF ou les ELD pendant 15 ans à un tarif garanti
- Tarif à 8,2 cent. d'euro/kWh les 10 premières années puis dégressivité selon le vent
- Compensation par la CSPE : quote part éolien ~ 4 euros/an/foyer en 2014

5. le parc éolien français en 2014

La puissance installée en 2014 était de 8 219 MW.

Une évolution liée à une réglementation insatble (loi Brottes; Classement ICPE)...

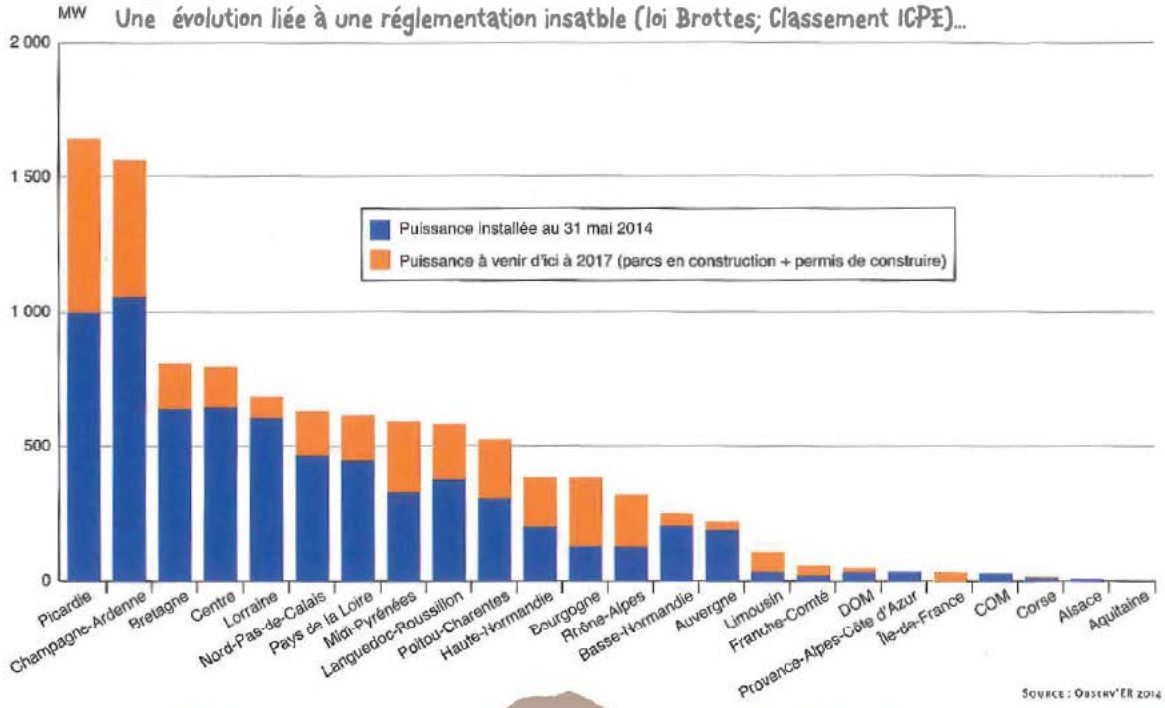

6. Objectifs régionaux et cadre réglementaire

Le SRCAE :

Elaboré par les services de l'Etat, en concertation avec collectivités locales et des entreprises du domaine des EnR. Il a pris en compte les anciennes ZDE dont le dispositif a été supprimé.

Parcs éoliens en service :

Allier: 2 parcs d'une puissance de 17.2MW
Cantal: 5 parcs pour une puissance de 65.55MW
Haute-Loire: 3 parcs d'une puissance de 69 MW
Puy-de-Dôme: 2 parcs d'une puissance de 24.6MW

Vitesses de vent : 5.5m/s à 50m par rapport au sol.

Des mesures sur site sont nécessaires pour préciser ce gisement.

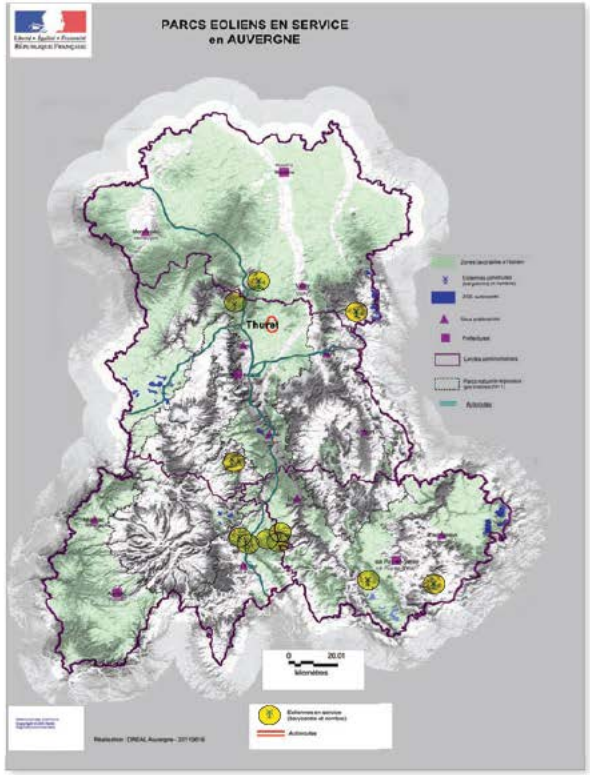

II/ Présentation du projet éolien

1. Situation de la commune

La plaine de la Limagne est large d'environ 20km, délimitée à l'Ouest par la chaîne des puys qui culmine à 1464m au Puy de Dôme.

La côte d'altitude 500m marque le piemont de la chaîne et la limite des villes principales : Clermont-Ferrand, Riom, Châtelguyon.

Thuret appartient à la Communauté de Communes NORD LIMAGNE, qui compte environ 10 000 habitants.

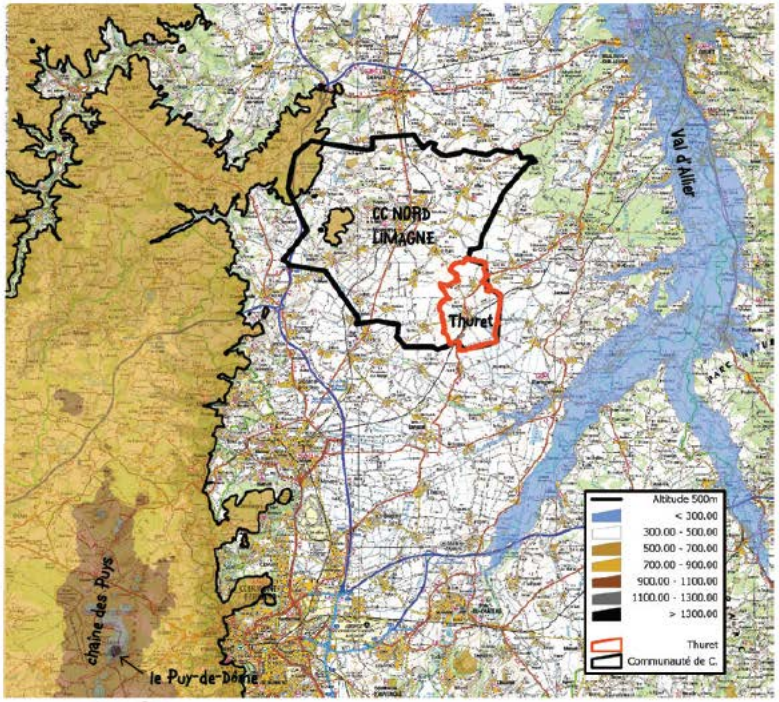

2. Les sites potentiels identifiés

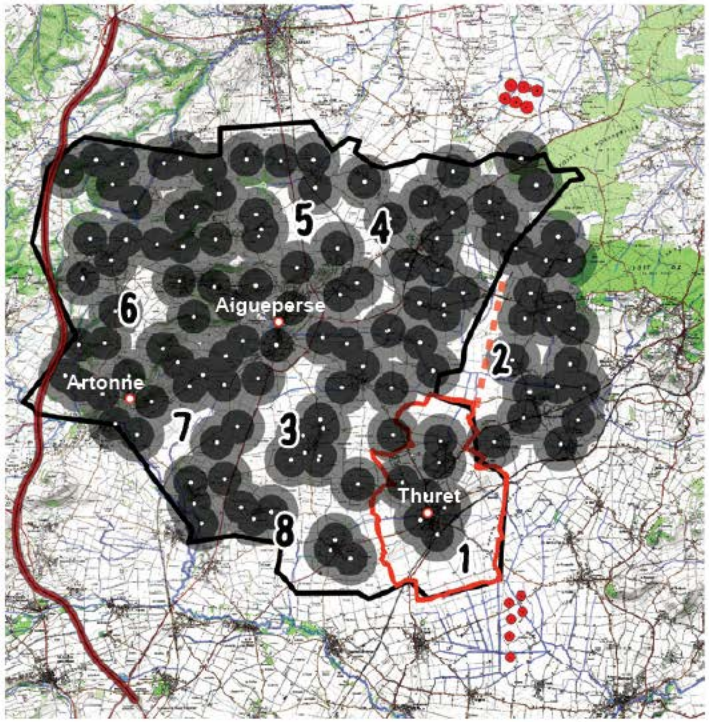

Une dizaine de sites identifies

-Certains sont impactés par la zone de dégagement de la piste ULM de SAINT-GENES-DU-RETZ (sites 5 et 4)
-Le site 7 situé en vis-à-vis d'Artonne est à priori sensible

Dans une démarche d'aménagement visant à limiter le mitage et à retenir les sites à fort potentiel, 4 sites ressortent :

Site 1: Thuret en densification d'un parc autorisé
Site 2: son extension situé sur le même axe
Site 3: en sortie AIGUEPERSE, le long d'une national, axe structurant
Site 6: situé sur les rebords de la Limagne et fonctionnant avec le site 3.

3. Les critères techniques d'aménagement

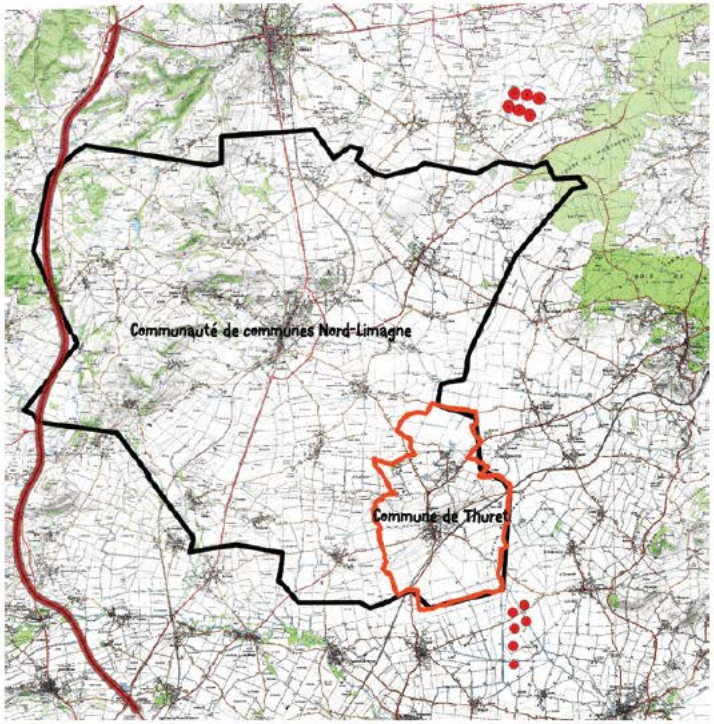

Deux parcs éoliens sont autorisés en périphérie du territoire intercommunal :

-au sud de Thuret sur les communes de SAINT-ANDRE-LE-COQ (5 éoliennes) et de SAINT-IGNAT (1 éolienne)
-au Nord, sur la commune de Biozat (6 éoliennes)

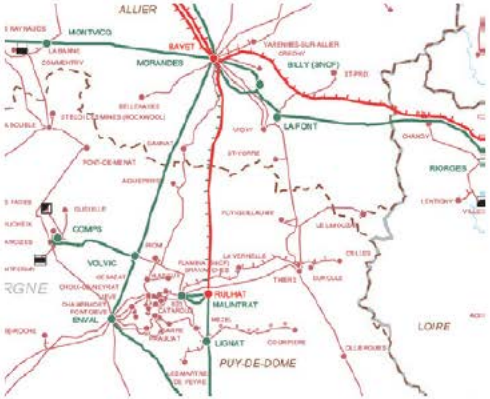

Cartographie du raccordement électrique

3. Le potentiel du site de Thuret

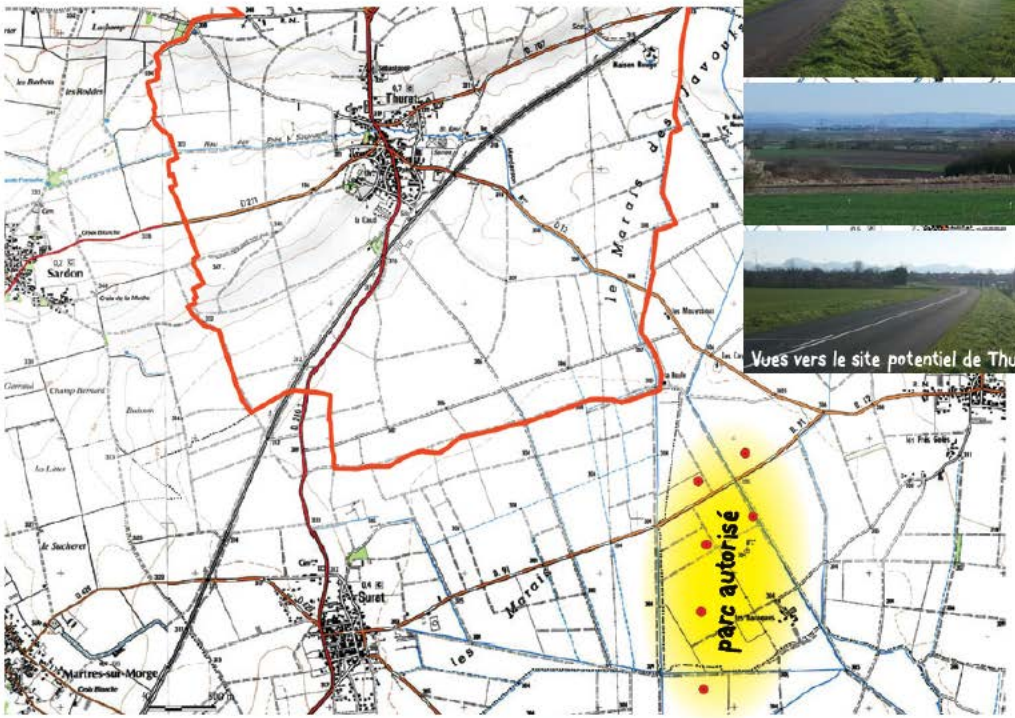

Vues vers le site potentiel de Thuret

4. Une intégration paysagère à rechercher

Vue depuis les environs d'Artonne

Le château de la Roche

Motifs paysagers

Centre bourg de Thuret

Paysage agricole anthropisé

5. Un projet en accord avec les agriculteurs et les usagers, et en respect des contraintes du site

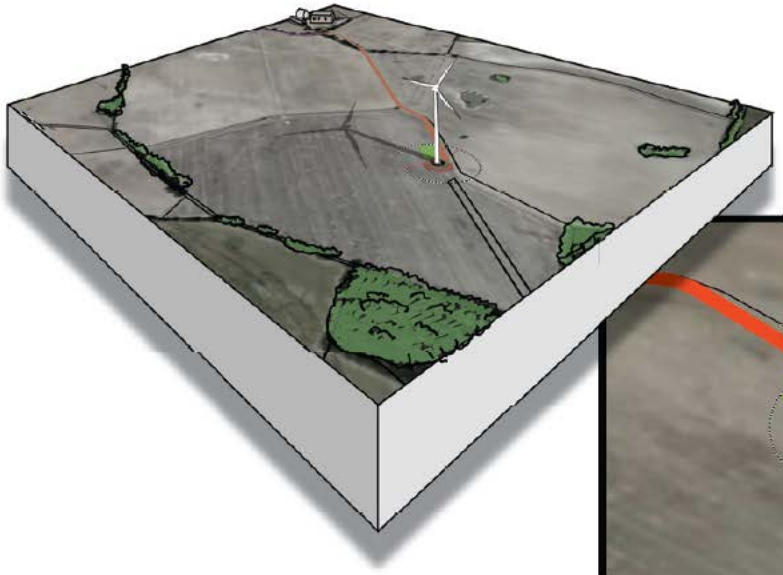

Bloc-diagramme : insertion sur site d'une éolienne

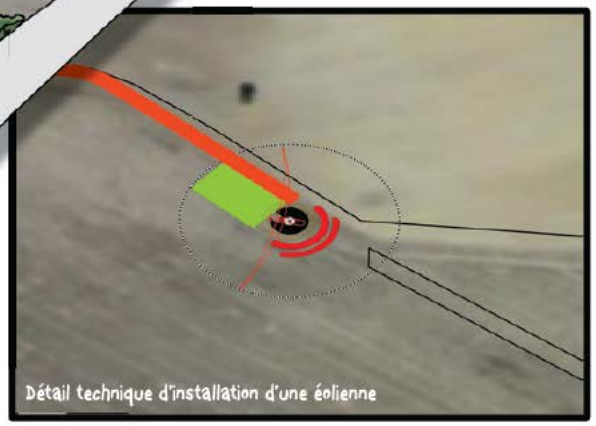

Détail technique d'installation d'une éolienne

Eoliennes : données techniques et fonctionnement

Données techniques

- Un rotor composé de 3 pales de 45m à 55m de longueur
- Une nacelle comprenant la génératrice, démultiplicateur et transformateur
- Un mât de 90 à 110 m de hauteur composé de 3 sections
- Une fondation en acier ferraillé de 2,5m à 3 m de profondeur
- Une emprise au sol 1000 à 2000 m2 en phase travaux / restreinte après chantier
- Des chemins d'accès de 5 m de largeur en phase d'exploitation

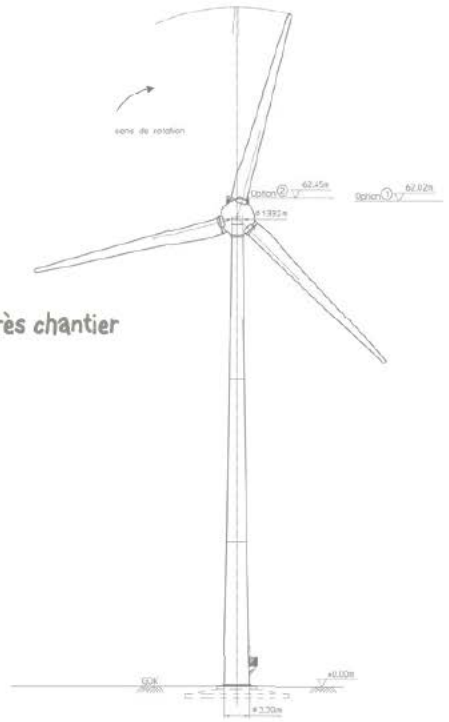

Données de fonctionnement

- Puissance unitaire de 2 à 3 MW
- Vitesse de rotation 10 à 15 tours/min
- Production entre 10 et 90 km/h
- Temps de fonctionnent : 75 à 80%
- Facteur de charge : 23 à 25 %

III/Eléments financiers du projet

1. Etude technique du projet

Dimension parc:
5 à 7 machines de 3,2MW

Frais d'études:
environ 170 000 euros
(hors charges internes)

Valorisation du parc:
150 000 à 300 000 euros/MW
pour 2100h

Raccordement électrique:
capacité réservée Poste Electrique
12MW Aigueperse
15MW Gannat
17MW Riom

Pre-diagnostics	
écologie	2 520,00 €
chiroptères	1 850,00 €
paysage	5 000,00 €
	9 370,00 €
Travaux communs	
-Relevé topographique	7 000,00 €
-Géni-civil	12 000,00 €
-Photomontages	6 000,00 €
	25 000,00 €
Etudes diverses	
-étude d'impact paysagère	20 000,00 €
-étude d'impact écologique	20 000,00 €
-mesures acoustiques	10 000,00 €
-étude geothechnique	6 000,00 €
	56 000,00 €
Etude de vent	
-installation d'un mat de mesure	
-analyse des données	**37 000,00 €**
Constitution des dossiers :	
-dossier de Permis de Construire (PC)	6 000,00 €
-Dossier de demande d'exploiter une installation classée (ICPE)	15 000,00 €
	21 000,00 €
Frais de reprographie	**10 000,00 €**
Frais enquête publique	**10 000,00 €**
	168 370,00 €

2. Etapes du développement à la mise en service

2015

Faisabilité

selection du site
premiers scenarii
pré-diagnostics
consultations
promesses de b.
cadrage-suivi

2016

Développement

Scenario finalisé
Choix des BE
Concertation administrative
Concertation publique
Concertation Elus
Dossier de PC
Dossier ICPE

2017

Instruction

DDT: PC
DREAL: ICPE
Enquête publique
Présentation CDNPS

2018

Réalisation

Montage financier
Signature des contrats

Construction de l'unité / parc
Raccordement électricité

3. Retombées économiques pour le territoire

Modèle d'éoliennes:

Vestas V112 3,2MW (identiques à celles de St-Ignat)

Nombre d'heures estimées (équivalent pleine charge) : 2100h

Taux communaux d'imposition utilisés : TFPB 16,20%

IFER : 7270 euros/MW

-Répartition de la fiscalité

Synthèse	Montant des taxes
Contribution globale de l'entreprise	237 748 €
Ressources fiscales totales - Commune Thuret	15 746 €
Ressources fiscales totales - Communauté de communes	137 942 €
Ressources fiscales - Département	70 809 €
Ressources fiscales - Région	3 754 €
Taxe pour frais de chambre de commerce et de d'industrie	2 844 €
Frais de gestion perçus par l'Etat	6 653 €

-Contribution à un projet de transition énergétique territorial : 15000 euros/éolienne

-Ouverture du capital de la Société à la participation

-Loyer propriétaire : 1500euros/MW/an soit 4500 euros pour une éolienne de 3MW

-Indemnité exploitant : 1500euros/MW/an soit 4500 euros pour une éolienne de 3MW

IV/Concertaion et participation locale

1. Les engagements d'Idex : Charte AMORCE

Engagements du développeur

- Sollicitation de la collectivité avant le lancement de la contractualisation foncière et des études sur site
- Proposition d'un cadre de concertation permettant d'associer les acteurs locaux tout au long du développement
- Ouverture à la participation de la collectivité et / ou des acteurs locaux au financement du projet
- Participer au développement économique à travers un projet de transition énergétique local
- Information annuel (rapport d'activité simplifié) et visite du parc éolien en période d'exploitation

2. L'exemple du territoire du Mené (Bretagne)

La CC du Mené un des TEPOS pionniers
- Géotexia : unité de méthanisation territoriale (2011)
- Traitement lisiers porcins et coproduits agroindustriels
- Capacité 75 000 t / an ; Puissance 1 600 kW él.
- Développé & financé avec les éleveurs, exploité par IDEX
- CITEOL Méné : un parc éolien participatif (2013)
- 7 éoliennes de 850 kW développé par IDEX
- 8 clubs d'investisseurs de type CIGALES* soit 140 familles

Prix spécial du jury aux Assises de l'énergie 2010
- Ménerpôle pépinière d'entreprises - bâtiment BBC
- Géotexia usine de méthanisation territoriale
- Huilerie Ménergol production d'huile de colza
- 2 réseaux de chaleur et plate formes bois énergie
- CITEOL Méné un parc éolien participatif

La CC du Mené un des TEPOS pionniers

- **Géotexia : unité de méthanisation territoriale (2011)**
  - Traitement lisiers porcins et coproduits agroindustriels
  - Capacité 75 000 t / an ; Puissance 1 600 kW él.
  - Développé & financé avec les éleveurs, exploité par IDEX
- **CITEOL Méné : un parc éolien participatif (2013)**
  - 7 éoliennes de 850 kW développé par IDEX
  - 8 clubs d'investisseurs de type CIGALES* soit 140 familles

Prix spécial du jury aux Assises de l'énergie 2010

La Route des ÉNERGIES 100% renouvelables

- Ménerpôle pépinière d'entreprises – bâtiment BBC
- Géotexia usine de méthanisation territoriale
- Huilerie Ménergol production d'huile de colza
- 2 réseaux de chaleur et plate formes bois énergie
- CITEOL Méné un parc éolien participatif

3. Une démarche participative à Thuret

1. Quel est l'objectif ?

ambitions et limites de la démarches, exemples à l'appui
s'écouter, se comprendre, agir… en prenant le temps !
un esprit d'équipe

2.Comment structurer cette démarche ?

le timing
les personnes et le rôle de chacun
le contenu, les actions
la gouvernance
l'adaptabilité

3. et après…?

la dynamique collective
les sujets connexes

3. Le débat

Les personnes présentent dans la salle ont pu solliciter les représentants de la commune et de la société Idex sans contrainte d'ordre du jour ou de temps.

A ce stade, c'est avant tout des demandes d'informations complémentaires qui ont rythmé le débat. Plusieurs thèmes se sont succédés :

- Techniques,
- Réglementaires,
- Financiers,
- Et bien d'autres.

3. Le débat

L’implantation des éoliennes, leur socle

Les semelles de bétons présentent les dimensions suivantes (à vérifier) :

- 15 m de diamètres sur 2,5 m de profondeur. Il faut compter 25 à 40 tonnes d'acier par semelle (les indications peuvent varier selon la nature du terrain.
- On peut imaginer plusieurs semaines de rotations de toupies.
- Ces semelles doivent être démanteler en fin d'exploitation. Le coût du démantèlement est intégré dans les comptes d'exploitation du projet éolien.
- Il faut néanmoins considérer que le démontage ne se fait très rarement compte-tenu de l'utilité des semelles. En effet, la durée de vie d'une éolienne est de l'ordre de 20 ans mais bien souvent le remplacement intervient avant cette échéance pour implanter des "machines" plus performantes.

3. Le débat

La procédure

Les études durent environ 1 an. Il faut compter 3 ans environ pour la totalité de la procédure si tout va bien mais le plus souvent, on avoisine les 5 ans :

- Le permis de construire est déposé en mairie. Un demande d'autorisation d'exploitation est faite auprès de la préfecture.
- Le dossier d'instruction prend en compte les paramètres les plus divers tels que les AOC, les aérodromes....
- Le préfet recherche une certaine harmonie du territoire tant économique qu'environnementale.
- L'ensemble des conseils municipaux à 6 km à la ronde du site sont consultés.
- La mairie de positionne dès le début de la démarche pour mieux appréhender les enjeux et pour se positionner par rapport au projet.

L'association AMORCE est un outil précieux pour les collectivités. Elle peut faciliter la compréhension des dossiers et aider à prendre des décisions en toute connaissance de cause. Cette association produit également des guides. La société Idex adhère à cette association et est enclin à suivre ses recommandations.

3. Le débat

Les chiffres de la production de l'économie du projet

La durée de fonctionnement à pleine charge est estimée est de 2 150h/an, sur la base des stations Météo de Vichy et de Clermont-Ferrand.

Le parc est dimensionné au maximum à 7 machines pour une puissance totale de 22,5MW, susceptible de produire ainsi 48 160 MWh par an. Ceci correspond à la consommation électrique (hors chauffage) de 18000 foyers.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, il sera de l'ordre de 4 millions € par an.

Les retombées fiscales de 15 000 € par an à la commune semblent bien dérisoires mais il convient de noter que la communauté de communes prendra une part bien supérieure soit 137 000 €. Par ailleurs il faut également noter la retombée pour le Conseil Départemental estimée à 70 000 €. Des négociations avec la communauté de communes sont toujours envisageables pour que la commune de Thuret puisse obtenir une contribution complémentaire mais la mairie ne tient pas à entrer dans ce type de négociation. Par contre, une mutualisation de ces recettes fiscales au niveau de la communauté de communes voire du département pourrait être envisagée dans le cadre d'un projet partagé connexe à la transition énergétique.

De surcroît, il convient aussi de prendre en compte le niveau d'investissement qui avoisinera les 30 millions d'€. 15 à 20 % seront assurés par des fonds propres le reste par l'emprunt. Des prises de participations sont envisageables avec un rendement de l'ordre de 5 % et une bonification (probable) de 7 % pour les habitants de la commune. Il faut également souligner que la commune constitue une personne morale qui peut prendre des participations dans le projet et bénéficier du rendement susceptible d'être bonifié.

3. Le débat

Les équipements

Les constructeurs d'éoliennes sont tous étrangers. Le seul français était Alstom avant son rachat.

Cependant, les constructeurs sont des assembleurs et bien des éléments qui entrent dans la fabrication des éoliennes sont français (l'acier des mats en particulier).

L'implantation est en grande partie confiées aux artisans locaux. Quant à la maintenance, il faut compter environ 1,5 équivalent temps plein non délocalisable pour le parc qui est prévu sur le site.

3. Le débat

La profession agricole

Idex a pour principe de ne pas rentrer en contact avec les agriculteurs tant qu'il n'existe pas un accord de la collectivité pour le projet éolien.

A ce jour, seule une première approche a été réalisée par Idex sur les opportunités d'implantation. On peut identifier quelques propriétés concernées mais rien n'étant suffisamment étudié, il n'est pas souhaitable de s'y attacher de suite. Par exemple, la manière dont sont travaillées les parcelles n'est pas encore connue.

Une personne indique que le positionnement des agriculteurs se fera au regard d'un projet global. L'impact visuel est indéniable mais c'est bien l'objectif économique global qui va compter. Inévitablement, une certaine forme de "compétition" peut se faire sentir entre agriculteurs.

Pour cette raison, les agriculteurs présents ne souhaitent pas non plus donner leur avis et attendent de disposer d'un schéma plus aboutit pour se prononcer.

3. Le débat

Les aléas climatiques et autres

Que se passe-t-il si le vent est inférieur aux prévisions statistiques ?

Les études actuelles sont insuffisantes. Un mât de mesure va-t-être installé pour connaître au mieux les conditions de vent. A titre indicatif, la ressource "vent" peut changer sensiblement à 3 km près (2 % de vent en plus peut amener 10 % d'électricité en plus).

Mais d'une manière générale, il faut considérer que les sources d'électricité se complètent en continu. Il n'y pas de remplacement d'une source par une autre. Cette logique de complémentarité peut aussi amener EDF à demander de mettre une éolienne à l'arrêt selon la quantité des productions et de la demande à un moment donné.

3. Le débat

Divers

Un des premiers parcs éoliens réalisé par Idex dans une relative proximité est situé proche de Montélimard.

Si les éoliennes sont omniprésentes dans les échanges, il faut également songer qu'elles doivent être reliées au réseau électrique. Pour ce faire, la connexion la plus courte est souvent recherchée. C'est un paramètre supplémentaire dans la conception du projet.

Il est possible d'envisager la visite d'une réalisation assurée par Idex.

Un forum (internet) ou forme similaire qui permet d'échanger des idées ou répondre à des questions est envisageable.

4. La synthèse

Fort de cette première réunion, la commune peut considérer que la démarche de réflexion est clairement lancée pour appréhender le projet sous ses aspects.

Cette réunion a aussi pour vocation de poursuivre et amplifier la démarche participative sous une forme qu'il conviendra de définir au regard des sujets majeurs aux yeux de la population.

Dans un premier temps ce compte-rendu sera mis à disposition de l'ensemble des habitants et des acteurs concernés par le projet. A la suite de quoi d'autres réactions sont susceptibles d'émerger ; elles seront prises en compte.

Dans un second temps, la commune proposera une démarche participative pour que chaque habitant ait la possibilité d'émettre un avis, faire et défendre des suggestions.

Quoi qu'il en soit les rendez-vous seront réguliers : en réunion et par écrit.

La commune donne rendez-vous pour une prochaine réunion qui consistera à organiser la démarche participative.